

FONDATION LALANCE

COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal de la réunion du Mardi 23 Juin 2026

Le Comité Directeur de la Fondation s'est réuni le **mardi 23 Juin 2026**, à 16 heures, sur convocation datée du 17 Juin 2026.

Etaient présents : MM. Jacques STEINLEN, Président
André KESSLER, Trésorier
Jean STEVERLYNCK
Mme Danielle PLANTON

Absent excusé: M. Jean KEUSCH

M. Philippe PFLIMLIN, Commissaire aux Comptes était invité à participer à cette réunion, mais n'a pas pu y participer pour raisons professionnelles

La séance est présidée par M. Jacques STEINLEN, Président qui remercie les membres d'avoir bien voulu assister à cette réunion. Il constate que le quorum de trois membres présents au moins prévu par l'article 6 des statuts est atteint et que la présente réunion peut donc délibérer valablement.

*

* *

1. Lecture et approbation, s'il y a lieu, du procès-verbal de la réunion du Comité du 17 Décembre 2025

Ce document ayant été transmis à tous les membres préalablement à la présente séance et aucune observation n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Rapport du trésorier sur les comptes de l'exercice 2025

Le Trésorier donne lecture de son rapport. Le résultat de l'exercice se monte à 125 595 € inférieur de 17 554 € dû à l'attribution de divers dons. Il profite de cette réunion pour rendre compte des actions concernant nos dépôts en banques.

3. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2025

En l'absence de ce dernier, le trésorier donne lecture des éléments essentiels de son rapport.

4. Adoption des résolutions et délibération

Première résolution

Le Comité de Direction, après avoir entendu le rapport du trésorier, du commissaire aux comptes, pris connaissance des comptes et du bilan clos le 31 Décembre 2025, approuve les comptes et le bilan dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le Comité de Direction donne quitus au Président, au Trésorier et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Troisième résolution

Le Comité de Direction décide d'affecter le résultat de l'exercice au compte « report à nouveau », à savoir 125 595 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. I.R.H.T.

La Fondation LALANCE a reçu de Madame KOCH un courrier accompagné d'un chèque de 20 000 € avec comme consigne de flécher cette aide vers l'IRHT pour financer une aide à des travaux de recherche ou à l'achat de matériel

6. Divers

Deux projets de dons sont soumis aux membres :

- l'un concernant l'APEI (association des parents et amis des enfants inadaptés Sud-Alsace). C'est un petit village situé dans le centre de Hirsingue pour assurer un hébergement aux personnes déficientes intellectuelles vieillissantes. Après discussion, les membres décident de leur allouer un montant de 10 000 €
- l'autre concerne l'Association Guillaume à Cernay. Cette association a été créée en 2015 pour Guillaume atteint d'une amyotrophie spinale ainsi que de la mucoviscidose. Il est décédé en 2017 et avait accepté de donner son nom à l'association. Son souhait le plus cher était que cette association perdure et soutiennent d'autres personnes atteintes de cette maladie. A l'heure actuelle, cette association soutient plus d'une vingtaine de personnes. Après discussion, les membres décident d'allouer un chèque de 5 000 €.

Le Président propose aux membres présents la candidature de Me Pascale LAMBERT, susceptible d'intégrer le comité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée
à 11 h 30

La Secrétaire

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'D. Hantou'.

Le Président

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Stemler'.

RAPPORT du Trésorier / Exercice 2025

L'exercice 2025 est clôturé avec un total de bilan de 4.185.000 € contre 4.048.228 € l'augmentation du total de bilan tenant essentiellement à l'évolution positive de la valeur de notre portefeuille de valeurs mobilières.

1) Actif du bilan

L'actif du bilan est constitué essentiellement d'un immeuble professionnel et d'un ensemble « disponibilités + valeurs mobilières ». L'immeuble totalement amorti figure au bilan pour un montant de 542.000 € avec valeur actualisé d'au moins 1 million.

L'immeuble étant comptabilisé pour zéro car totalement amorti, les valeurs mobilières + disponible se chiffrent à 4.205.000 € fin 2024 contre 4.048.000 € fin 2024. La différence entre le montant du portefeuille de placement et le total de bilan s'explique par de petites provisions.

2) Passif

Les fonds propres de la Fondation s'élèvent à 4.168.000 € à fin 2025 en augmentation de 126.000 € après un bénéfice de 126.000 € contre 143.000 € en 2024. La légère baisse du résultat 2025 s'explique par 32.000 € de dons à des associations à but humanitaires en ligne avec notre objet social.

3) Compte d'exploitation

L'immeuble de la Fondation est loué à un laboratoire de recherches « IRHT » et le loyer annuel encaissé en 2025 se chiffre à 51.416 € contre 49.794 € en 2024.

4) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se résument au frais d'entretien de l'immeuble et au frais courants de type assurance, honoraires d'expert-comptable, commissaire aux comptes. Par rapport au chiffre d'affaires ces frais sont minimes (49.000 €).

Le résultat d'exploitation se chiffre en 2025 à 6.681 € en retrait sur 2024 (27.000 €). La diminution du résultat en 2025 s'explique par les dons à des associations à but humanitaires (32.000 €) en ligne avec notre objet social.

5) Produits financiers et résultat courant

Le résultat financier net s'élève en 2025 à 119.274 € en très légère hausse par rapport à l'année précédente.

Ce montant cumulé avec les loyers et réduit des provisions aboutit à un résultat courant de 126.000 € contre 143.000 € en 2024. Cette légère baisse tient aux dons évoqués ci-dessus.

FONDATION LALANCE

87, avenue d'Altkirch

68100 MULHOUSE

RAPPORT **du commissaire aux comptes** sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025



**SOCIETE FIDUCIAIRE
DE REVISION**

2 avenue de Bruxelles
68350 Didenheim
Adresse postale :
BP 31037
68050 Mulhouse cedex 1
Tél + 33 (0)3 89 44 55 55
fidurevision@fidurevision.fr
www.fidurevision.fr

Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale du ressort de la Cour d'appel de Colmar
SA au capital de 76 224 51 € - RCS Mulhouse 8339304230 - APE 6420 Z - TVA intracommunautaire FR 37039304230

Audit | Commissariat aux comptes

FONDATION LALANCE

87 avenue d'Altkirch

68100 MULHOUSE

RAPPORT
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**Exercice clos le 31 décembre 2025**

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre comité de direction, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fondation LALANCE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe des comptes annuels « Règles et méthodes comptables », au point « Changement de méthode comptable » concernant le nouveau règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2022-06 appliqué par la fondation et les impacts sur les comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu le processus mis en place par la Fondation relatif à la valorisation du poste des placements financiers.

Nos travaux ont consisté à vérifier la propriété des titres, à apprécier les méthodes d'évaluation et de dépréciation retenues par la Fondation au regard des règles comptables appliquées.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons réuni des éléments probants suffisants et appropriés sur le caractère raisonnable des estimations.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données et dans les autres documents adressés aux membres de votre fondation sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Didenheim, le 09 juin 2026

**Le commissaire aux comptes
Société Fiduciaire de Révision**

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. Pflimlin', with a long horizontal stroke extending to the right.

Philippe PFLIMLIN

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	508 614	508 614		
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	33 651	33 651		
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	542 265	542 265		
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	728		728	1 480
	Charges constatées d'avance	505		505	345
	Valeurs mobilières de placement	3 733 603	20 498	3 713 105	3 265 308
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	471 135		471 135	781 095
	TOTAL (III)	4 205 971	20 498	4 185 473	4 048 228
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	4 748 236	562 763	4 185 473	4 048 228

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	883 994	883 994
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	3 158 857	3 015 348
	Report à nouveau	125 955	143 509
	Excédent ou déficit de l'exercice		
	Total des fonds propres (situation nette)	4 168 806	4 042 851
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	4 168 806	4 042 851
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 859	5 322
	Dettes des legs ou donations	1 683	
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 125	55
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	16 667	5 377
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	4 185 473	4 048 228
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	125 955.08	143 509.39
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	16 667	5 377
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	51 416	49 794
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	712	
	Total des produits d'exploitation	52 128	49 794
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	45 447	22 109
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires		
	Cotisations sociales		
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges		1
	Total des charges d'exploitation	45 447	22 109
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 681	27 685

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-05

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 681	27 685
PRODUITS FINANCIERS	De participation	19 842	16 683
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	26	1 563
	Autres intérêts et produits assimilés	12 187	47 417
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change	162 050	131 574
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		194 105	197 237
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	19 123	9 499
	Intérêts et charges assimilées	45 094	42 974
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	10 614	27 289
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		74 831	79 762
RESULTAT FINANCIER		119 274	117 475
RESULTAT COURANT avant impôts		125 955	145 159
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			1 650
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(1 650)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		246 233	247 031
TOTAL DES CHARGES		120 278	103 521
EXCEDENT ou DEFICIT		125 955	143 509
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Ils ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2022-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 185 473** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 246 233** euros et un total **charges de 120 278** euros, dégageant ainsi un **résultat de 125 955** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Changement de méthode comptable

L'entrée en vigueur du règlement ANC 2022-06 au 1er janvier 2025 constitue un changement de méthode comptable.

L'application du règlement ANC 2022-06 n'a entraîné aucun impact significatif sur les comptes de l'exercice en dehors de la modification de la présentation des états financiers..

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	508 614					508 614
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	20 107					20 107
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 544					13 544
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		542 265					542 265
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		542 265					542 265

Amortissements

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			508 614			508 614
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			20 107			20 107
	Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier			13 544			13 544	
Emballages récupérables et divers							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				542 265			542 265
TOTAL				542 265			542 265

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres	13 562	19 123	12 187	20 498
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	13 562	19 123	12 187	20 498
	TOTAL GENERAL	13 562	19 123	12 187	20 498
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			19 123	12 187	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	728	728	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	505	505	
TOTAL DES CREANCES		1 233	1 233	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 859	4 859		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 683	1 683		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	10 125	10 125		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		16 667	16 667		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	883 994				883 994
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	3 015 348	143 509			3 158 857
Excédent ou déficit de l'exercice	143 509	(143 509)	125 955		125 955
Situation nette	4 042 851		125 955		4 168 806
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	4 042 851		125 955		4 168 806

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				505
ASSURANCE			505	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				505

Annexe libre

Etat exprimé en euros

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

A la fin de l'exercice, la valeur boursière des principaux éléments du portefeuille se monte à 4 235 823 euros pour une valeur comptable de 3 733 602 euros.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de l'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Son montant est de 20 498 euros au 31.12 2025

OBJET SOCIAL

La Fondation se consacrera désormais à des œuvres d'aide sociale et philanthropique en faveur de bénéficiaires à choisir de préférence parmi les personnes de Mulhouse et de son rayon industriel.

DONS VERSES

<u>ORGANISME</u>	<u>MONTANT</u>	<u>OBJECTIF</u>
HOPITAL HASENRAIN	20 800€	RECHERCHE MEDICALE
MEMOIRE MULHOUSIENNE	1 500€	SAUVEGARDER LA MEMOIRE DU PATRIMOINE MULHOUSIEN
ASSOCIATION LE PETIT TRUC EN PLUS	5 000€	SOUTIEN A L'INSERTION PROFESSIONNELLE
ASSOCIATION ANAIS RENAISSANCE	5 000€	SOUTIEN A L'ACHAT DE MATERIEL MEDICAL